

## **5. Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement et directives et orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales**

### Contexte :

Dans la décision SC-8/6, la Conférence des Parties a, entre autres, invité les Parties et autres intéressés à soumettre au Secrétariat des informations pertinentes aux fins d'examen par les experts de l'Outil, des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales lors de l'examen et de la mise à jour de l'Outil et des directives et orientations, conformément au plan et aux règles adoptés<sup>1,2</sup>. Elle a également invité les Parties et autres intéressés à confirmer la disponibilité des experts actuels figurant dans le fichier conjoint d'experts de l'Outil, des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales et à désigner de nouveaux experts possédant une compétence particulière en rapport avec les POP inscrits aux Annexes A, B ou C de la Convention aux fins d'intégration.

### Suite donnée :

	<b>Demandes d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Méthodes de communication des informations</b>	<b>Dates limites de communication des informations</b>
a)	Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre au Secrétariat des informations en rapport avec l'examen et la mise à jour de l'Outil, des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales, des directives et des orientations aux fins d'examen par les experts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties</li> <li>• Autres intéressés</li> </ul>	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Conformément au plan de travail adopté par la décision SC-8/6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>31 mai 2017</b> pour la soumission des informations spécifiées dans le plan de travail<sup>2</sup>;</li> <li>• <b>31 juillet 2018</b> pour la soumission d'observations sur le projet d'orientations actualisées et/ou de nouvelles orientations qui sera publié sur le site Web de la Convention au plus tard le 29 juin 2018.</li> <li>• <b>19 octobre 2018</b> pour la soumission d'observations sur le projet révisé d'orientations actualisées et/ou de nouvelles orientations qui sera publié sur le site Web de la Convention au plus tard le 28 septembre 2018.</li> </ul>
b)	Les Parties et autres intéressés sont invités à confirmer la disponibilité des experts actuels figurant dans le fichier conjoint d'experts de l'Outil, des meilleures techniques disponibles et des meilleures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties</li> <li>• Autres intéressés</li> </ul>	Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Le fichier conjoint d'experts de l'Outil, des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales est ouvert en tout temps aux candidatures.

<sup>1</sup>Se reporter à la décision SC-8/6, annexes I et II.

<sup>2</sup> Parmi les informations pertinentes à soumettre figurent :

- Des informations relatives à l'identification et la quantification de rejets de POP inscrits à l'annexe C, ainsi qu'aux meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales concernant ces POP, en particulier ceux qui sont inscrits aux annexes de la Convention depuis 2009, à savoir le pentachlorobenzène, les polychloronaphtalènes et l'hexachlorobutadiène ;
- Des informations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales concernant les POP inscrits aux annexes A ou B, notamment ceux qui sont inscrits aux annexes de la Convention depuis 2009, à savoir le SPFO, ses sels et le SFPFO, les polybromodiphényléthers, l'hexabromocyclododécane, le pentachlorophénol et ses sels et esters, l'hexachlorobutadiène, le décabromodiphényléther et les paraffines chlorées à chaîne courte ;
- Des informations concernant la décontamination des sites contaminés.

	pratiques environnementales et à désigner de nouveaux experts aux fins d'intégration.			
--	--	--	--	--

Point de contact :

M<sup>me</sup> Ana Witt (E-mail : [ana.witt@brsmeas.org](mailto:ana.witt@brsmeas.org), Tél. : +41 22 917 8553, Fax : +41 22 917 8098).